

Dérogation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale des
territoires et de la mer

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

DDTM 33/SHLCD/Qualité de la
Construction

Dossier suivi par :
Pascal MEDAN

SCDA

Réunion du mardi 3 juillet 2018

Tél. : +33 556248688
Fax: : +33 556248539
pascal.medan@gironde.gouv.fr

AVIS DE LA CCDSA RELATIF A L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Procès verbal de la réunion

Textes de référence

Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 à L. 111-8-4 et les articles R. 111-18 à R. 111-19-47 ;

Arrêté du 8 décembre 2014 ;

Arrêté du 15 décembre 2014 ;

Arrêté du 27 avril 2015 ;

Arrêté du 1 août 2006 (dépôt pour instruction avant le 30 juin 2017) ;

Arrêté du 20 avril 2017 (dépôt pour instruction après le 1 juillet 2017) ;

DOSSIER N° AT 033 063 18 Z 0270

N° urbanisme :

N° de l'Ad'ap de rattachement : AA 033 063 16 P 1152

Commune : BORDEAUX

Demandeur : OGEC SAINT SEURIN représenté(e) par Mme GUILHAUMAUD Nadine

Adresse du demandeur : 68 Rue de Lachassaigne 33000 BORDEAUX

Nom établissement : COLLEGE SAINT SEURIN

Adresse des travaux : 68 Rue de Lachassaigne 33000 BORDEAUX

Type : R Etablissements d'enseignement, colonies de vacances / Catégorie ERP : 4

Nature des travaux :

Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Impossibilité technique) : Absence ascenseur pour desservir les niveaux

MOTIVATION

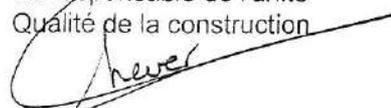
- sur la dérogation : **Favorable**

AVIS DE LA COMMISSION

La commission émet un **avis favorable** à la réalisation de ce projet.

A BORDEAUX, le mardi 3 juillet 2018
Pour le Préfet
La présidente de la commission

La responsable de l'unité
Qualité de la construction



Lucie CHEVER

PRÉFET DE LA GIRONDE

DOSSIER N° AT 033 063 18 Z 0270

N° urbanisme :

Commune : BORDEAUX

Demandeur : OGEC SAINT SEURIN représenté(e) par Mme GUILHAUMAUD Nadine

Adresse du demandeur : 68 Rue de Lachassaigne 33000 BORDEAUX

Nom établissement : COLLEGE SAINT SEURIN

Adresse des travaux : 68 Rue de Lachassaigne 33000 BORDEAUX

Références cadastrales : 135 136

Type / catégorie ERP : R Etablissements d'enseignement, colonies de vacances / 4

Nature des travaux :

Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité

Demande de dérogation : oui, 1 point(s) dérogatoire(s)

Point dérogatoire 1 (Impossibilité technique) :

Absence ascenseur pour desservir les niveaux

le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 à L. 111-8-4 et les articles R. 111-18 à R. 111-19-47 ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 ;

VU l'arrêté du 27 avril 2015 ;

VU l'arrêté du 1 août 2006 (dépôt pour instruction avant le 30 juin 2017) ;

VU l'arrêté du 20 avril 2017 (dépôt pour instruction après le 1 juillet 2017) ;

VU l'avis formulé le mardi 3 juillet 2018 par la SCDA

ARRETE

Article 1

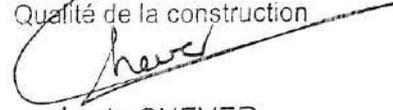
la dérogation est **accordée**

Article 2

Le directeur départemental des territoires et de la mer et le maire de la commune du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

A Bordeaux, le **3 JUIL. 2018**
Pour le Préfet,

La responsable de l'unité
Qualité de la construction



Lucie CHEVER

Voies de recours :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. Le demandeur pourra également saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux dans le même délai.

DEMANDE DE DÉROGATION

1- Descriptif de l'objet de la dérogation demandée. Argumentaire

L'établissement se découpe en 3 bâtiments en U et mitoyens (Voir plan de masse et plan de coupe ci-joints)

- 1- La communication entre le bâtiment 2 et 3 se fait par la porte de la salle d'Arts plastiques. Celle-ci, après une descente de 2 marches, donne sur un petit pallier (Côte +4,45 m) qui dessert 9 marches plus haut le R+2 (Côte + 5,90) du bâtiment 3 et 9 marches plus bas le R+1 (Côte +3,00 m)

Les R+1 et R+2 du bâtiment 3 sont à la côte +3,00 m et +5,90 m alors que le R+1 du bâtiment 2 est à la côte +4,80 m. Il est donc impossible de passer du bâtiment 2 au bâtiment 3 de plain pied.

- 2- Depuis le rez de chaussée, l'accès au R+1 du bâtiment 2 se fait par un escalier en pierre intérieur qui aboutit sur un petit pallier de 1 m² qui dessert à gauche un escalier de 8 marches pour accéder au laboratoire et par la droite, 4 marches en descente permettant d'accéder au bâtiment 1 dans le CDI.

Les R+1 du bâtiment 1 (+3,50 m) et du bâtiment 2 (+4,45 m) n'étant pas à la même côte, il est donc impossible de passer de l'un à l'autre de plein pied.

Il est impossible de circuler d'un bâtiment à un autre sans emprunter entre 4 et 9 marches. La largeur des accès et des couloirs ne permet aucun aménagement de rampe. **Les trois bâtiments sont composés de salles avec des fonctions différentes.** Le bâtiment 1 accueille uniquement des salles spécialisées (CDI, Salle informatique, atelier de technologie). Le R+1 du bâtiment 2 accueille la salle d'Arts Plastiques / Musique ainsi que le laboratoire de Physique/SVT. Ce dernier est équipé de paillasse pour les Travaux Pratiques et d'une réserve contenant tout le matériel nécessaire pour faire des expériences. Ce matériel n'est utilisable que dans les conditions de sécurité du laboratoire. Enfin, le bâtiment 3 accueille les salles des cours généraux (Maths, Français, HGéo, langues)

Un collégien doit pouvoir assister à l'intégralité des cours de son emploi du temps. Il ne s'agit pas d'une école primaire où les écoliers ont une seule salle de classe. **Il est donc indispensable que chacun de nos élèves puisse se rendre dans toutes les salles spécialisées et par conséquent circuler dans les trois bâtiments.**

Dans les bâtiments 1 et 2, il n'existe aucun espace intérieur pour aménager un ascenseur. Les murs sont en pierre et nous n'avons aucun couloir ni hall de circulation. La seule solution serait de construire un ascenseur à l'extérieur sur la cour desservant l'un des deux bâtiments 1 ou 2 mais cet ascenseur déboucherait directement dans une salle de classe (aucune coursive, aucun couloir). Il est difficile d'imaginer qu'un élève en fauteuil roulant, accède à l'étage en débouchant directement dans une classe dans laquelle se déroule un cours, traverse la classe au milieu des élèves présents pour atteindre la classe d'à côté. Par ailleurs, cet élève ne circulera que dans le bâtiment en question et ne pourra pas aller dans les deux autres. **Le problème reste entier.**

Enfin, nous rencontrons une problématique d'espace dans la cour (surface < 350 m²). **Il s'agit d'un tout petit établissement** qui accueille 220 élèves (2 classes par niveau). Pour comparaison, tous les collèges du centre-ville de Bordeaux ont des effectifs allant de 500 à 900 élèves. Vous constaterez sur les plans que nos locaux sont exigus avec des contraintes liées aux bâtiments existants. Nous sommes contraints de concevoir des emplois du temps avec des récréations décalées pour éviter au maximum d'avoir tous les élèves dans la cour en même temps. Pour des raisons de sécurité et d'évacuation, il est impossible de réduire davantage l'espace de la cour.

L'installation d'un ascenseur dans l'un des trois bâtiments est techniquement impossible et n'apporte aucune solution à l'impossibilité de circuler dans les trois bâtiments et donc de pouvoir suivre l'intégralité des enseignements.

On est face à une impossibilité technique avérée liée aux caractéristiques des bâtiments existants.

2- Proposition de mise en conformité partielle

a) L'accueil des adultes (Parents, intervenants extérieurs.....)

- ❖ Nous avons déjà engagé tous les travaux d'aménagement des escaliers (dalles podotactiles, contremarches contrastées, rampes et mains courantes
- ❖ L'accès à l'établissement à une personne à mobilité réduite ne pose aucune difficulté. L'accès se fait de plain-pied.
- ❖ Tous les endroits où peuvent se rendre les parents, les intervenants extérieurs, comme la vie scolaire pour rencontrer les éducateurs ou les professeurs, le bureau de la Direction, la salle d'étude pour toutes les réunions d'information, sont tous en accès direct de plain-pied.
- ❖ Un toilette PMR est également à disposition en rez de chaussée.

b) L'accueil des élèves

Nous proposons d'aménager, dans la salle d'étude actuelle, une salle de classe en rez de chaussée et de l'équiper d'un mobilier conforme à la réglementation (Normes handicapées) avec à disposition un ordinateur relié au réseau pédagogique de l'établissement.

L'élève pourra, via ce réseau, accéder à tous les documents et ressources partagés dans toutes les salles de classe des trois bâtiments. L'intégralité des cours généraux pourra avoir lieu dans cette salle en classe entière. L'élève pourra également effectuer des travaux informatiques sans avoir à se rendre dans la salle spécialisée. Il pourra également être mis à sa disposition toutes les ressources du CDI.

En revanche, il sera impossible de suivre, dans les mêmes conditions que les camarades, les cours de technologie, de SVT et de Physique. Ces trois disciplines nécessitent des matériels particuliers qui ne peuvent pas être déplacés et qui demandent des installations sécurisées. L'élève pourra suivre les cours théoriques mais ne pourra pas participer aux travaux pratiques.

Nous sommes parfaitement conscients que l'aménagement d'une salle de classe en rez de chaussée ne répond que partiellement à la problématique. Nous attirons l'attention de la commission sur le fait que l'accueil d'un élève à mobilité réduite dans ces conditions conduirait inévitablement à « une marginalisation » de cet élève.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 ont permis des avancées majeures afin de favoriser la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'objectif est d'aller vers une école toujours plus inclusive sachant s'adapter aux besoins spécifiques. Les différents dispositifs de scolarisation, les parcours de formation individualisés et les aménagements personnalisés en fonction des besoins des élèves sont autant de mesures participant à l'inclusion scolaire. Néanmoins, il nous est demandé d'être en mesure de limiter la marginalisation des élèves en situation de handicap et de faire en sorte de les accueillir dans les mêmes conditions que les camarades.

Nous ferons tout ce qui est possible pour accueillir dans notre établissement un élève à mobilité réduite mais, malgré toute notre bonne volonté, nous ne pourrions malheureusement pas lui garantir un accueil similaire aux autres élèves et croyez bien que nous en sommes les premiers désolés.

Notice d'accessibilité



MODELE DE NOTICE D'ACCESSIBILITE ERP EXISTANTS avec contraintes structurelles

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR ET L'ETABLISSEMENT

1 - DEMANDEUR (bénéficiaire de l'autorisation)

NOM, prénoms O.G.E.C. SAINT SEURIN

Pour les personnes morales, nom du représentant légal ou statuaire : Nadine GUILHAUVAUD

ADRESSE : 68 rue de Lachassaigne

Code postal 33101010 Commune BORDEAUX

Téléphone fixe 0556242788 portable 0630145331

Mail @

2 - ETABLISSEMENT

NOM de l'établissement : COLLEGE SAINT-SEURIN

ACTIVITE avant travaux : Etablissement scolaire après travaux : Ebt scolaire

IDENTITE du futur exploitant : O.G.E.C. SAINT SEURIN Profession libérale oui non

TYPE(S) et CATEGORIE de l'établissement (selon R123-19 du CCH - voir fiche sécurité) : R 4

ADRESSE : 68 rue Lachassaigne

Code postal 33101010 Commune BORDEAUX

RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES A LA BONNE COMPREHENSION DU DOSSIER

1 - Descriptif des travaux envisagés

Notamment présentation des contraintes structurelles dues à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment

- Aménagement des escaliers (rappels bords et contrastés, Rampes, mains courantes)
- Amélioration des éclairages
- Mise aux normes des sanitaires

2 - Cheminements extérieurs (voir fiche 1)

- Caractéristiques : largeur, pente, dévers, espaces de manœuvre de portes, de demi tour, de repos, d'usage, ressauts ...)
- Repérage, guidage : contraste visuel, signalisation, ...
- Sécurité d'usage : hauteur sous obstacles, repérage dessous escaliers, éveil de vigilance avant les escaliers, ...

Sans objet
Etablissement desservi de plain pied par la rue
Marc Sanguier
Trottoir largeur : 370 cm sur 260 cm = espace
à l'entrée de l'établissement scolaire

3 - Stationnement (voir fiche 2)

- Nombre et localisation
- Caractéristiques : dimensions, dévers, signalisation verticale et marquage au sol...
- Raccordement avec cheminement horizontal sur une longueur de 1,40m minimum

Sans objet

4 - Accès aux bâtiments (voir fiche 3)

- Descriptif le cas échéant du dispositif de contrôle d'accès (digicodes, visiophones)
- Entrées principales facilement repérables (éléments architecturaux, matériaux différents, ...)
- Caractéristiques à respecter (seuil, largeur de portes, conditions de filtrage, ...)
- Positionnement des systèmes de communication et des dispositifs de commande (interphone, poignées), ...

Entrée principale : Grand portail métallique bleu
Largeur d'ouverture : 2,60 m
Ouvert aux heures d'entrée et sortie des élèves.
Accès direct sans marche.
Entrée secondaire : Sonnette et ouverture automatique
par simple poussée Largeur : 180 cm (> 1,20m)
Déverrouillage avec signal sonore

5 - Accueil du public (voir fiche 3)

- Caractéristique des guichets, banques d'accueil, caisses de paiement, comptoirs, ...
- Mobiliers adaptés pour les personnes circulant en fauteuil roulant et facilement repérables
- Si accueil sonorisé préciser induction magnétique et pictogramme correspondant

8 - Nature et couleur des matériaux de revêtements et qualité acoustique (voir fiche 6)

- Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds

- Traitement acoustique des espaces d'accueil, d'attente du public et de restauration, matériaux prévus, niveaux de performance visés ...

Cour : bitume gris foncé

Hall : ciment gris

Priau : dallage pierre rouge

Escaliers et Marches : Carrelage orange

Tous les revêtements sont sûrs et permettent une circulation aisée.

9 - Portes, portiques et sas (voir fiche 7)

- Dimensionnement des portes battantes, des portes automatiques, des portillons : largeur des portes, positionnement des poignées, résistance des fermes portes, repérage des parties vitrées, ...

Sans objet - Pas de portique - Pas de Sas
Pas d'autres portes que celles déjà mentionnées

10 - Équipements et dispositifs de commande (voir fiche 8)

- Description des appareils distributeurs, des dispositifs d'information et de communication divers, notamment signalétique, écrans, panneaux à messages défilants, bornes d'information, dispositifs de sonorisation, dispositifs visuels

- Hauteur, emplacement, contraste visuel et signalisation des équipements et dispositifs de commande destinés au public, notamment dispositifs d'ouverture de portes, interrupteurs, commandes d'arrêt d'urgence, ...

- Caractéristiques minimales du vide nécessaire en partie inférieure des guichets, mobiliers à usage de lecture, d'écriture ou d'utilisation d'un clavier

Sans objet (signalétique)

Sonorisation (Priau, cour et couloirs équipés de haut parleurs pour diffusion de signaux sonores (PRNs) et d'éventuels messages vocaux)

L'accueil du public (secrétariat, comptabilité) se fait dans l'école au 75 rue Lachapaigne.
Sans objet sur ce bâtiment.

6 - Circulations intérieures horizontales (voir fiche 4)

-Éléments structurants repérables par les déficients visuels

-Caractéristiques : largeur des circulations, largeur des portes, espaces de manœuvre de portes, ...

Accès à la vie scolaire et au bureau de la direction par la cour intérieure (circulation accessible et sans danger)
largeur porte entrée bâtiment : 128 cm
Largeur porte Direction : 93 cm
Largeur porte vie scolaire : 96 cm

7 - Circulations verticales (voir fiche 5)

➤ Escaliers

-Contraste visuel et tactile en haut des escaliers

-Caractéristiques : largeur des escaliers, hauteur des marches et giron, mains courantes contrastées, ...

Prévu de contrastes visuels et tactiles dans tous les escaliers
Largeur des escaliers : 144 cm Giron = 30 cm (> 22 cm)
Hauteur des marches : 16 cm (< 17 cm)
Prévu de mains courantes contrastées (en cours)

➤ Ascenseurs

-Conforme à la norme EN 81-70 : dimensionnement, éclairage, appui, indications liées au mouvement de la cabine, annonce des étages desservis, ...

Demande de dérogation en cours

➤ Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques

-préciser le cheminement accessible non mobile ou par un ascenseur, ...

Sans objet

11 -Sanitaires (voir fiche 9)

-Localisation et caractéristiques des sanitaires accessibles aux personnes handicapée : dimensions, équipements...

-Espace latéral libre à côté de la cuvette, espace de manœuvre de porte avec possibilité de demi-tour à l'intérieur ou à défaut à l'extérieur

-Positionnement de la cuvette, de la barre d'appui (hauteur), du lave mains, des accessoires tels que miroir, distributeur de savon, sèche-mains, ...

Sanitaires avec accès direct depuis la cour
WC Handicapé présent (ouverture : 90 cm)
Barre d'appui hauteur : 72 cm (entre 0,70 et 0,80)
Hauteur cuvette : 47 cm (entre 0,45 et 0,50 m)

12 -Sorties (voir alinéa 11 de la fiche 4)

-Les sorties correspondantes à un usage normal du bâtiment doivent être repérables de tout point et sans confusion avec les sorties de secours

Sortie par le grand portail métallique bleu (idem entrée)

13 -Eclairage (voir fiche 10)

-valeurs d'éclairement des cheminements extérieurs, des stationnements, postes d'accueil, des circulations intérieures, des escaliers...

Amélioration dans le cadre de l'agenda AD'AP
en cours de réalisation.

14 -Etablissements ou installations recevant du public assis (voir fiche 11)

-Nombre de places accessibles, taux par rapport au nombre total, localisation, cheminement permettant d'y accéder depuis l'entrée...

Sans objet

15 -Etablissements disposant de locaux d'hébergement (voir fiche 12)

-Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau, cabinets d'aisance accessibles, taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total, localisation, répartition par catégorie

16 -Etablissements ou installations comportant des cabines d'essayage, d'habillement ou de déshabillage, des douches (voir fiche 13)

-Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles

17 -Etablissements comportant des caisses de paiement disposées en batterie (voir fiche 14)

-Nombre et localisation des caisses accessibles

Date et signature du demandeur,
Le 20/01/18

Plaquette

« Bien accueillir les personnes handicapées »

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.

→ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

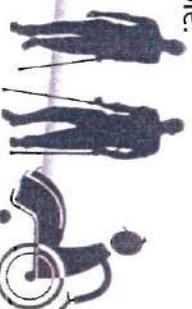
→ Les déplacements ;

→ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;

→ La largeur des couloirs et des portes ;

→ La station debout et les attentes prolongées ;

→ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication orale ;
- L'accès aux informations sonores ;
- Le manque d'informations écrites.



2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Le repérage des lieux et des entrées ;
- Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- L'usage de l'écriture et de la lecture.



2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou en-core de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- Le repérage dans le temps et l'espace ;
- L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et voyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Un stress important ;
- Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrolés ;
- La communication.

2) Comment les pallier ?

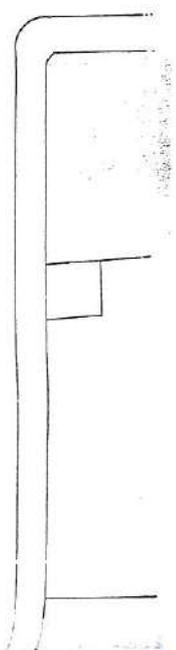
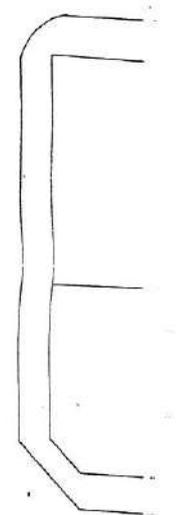
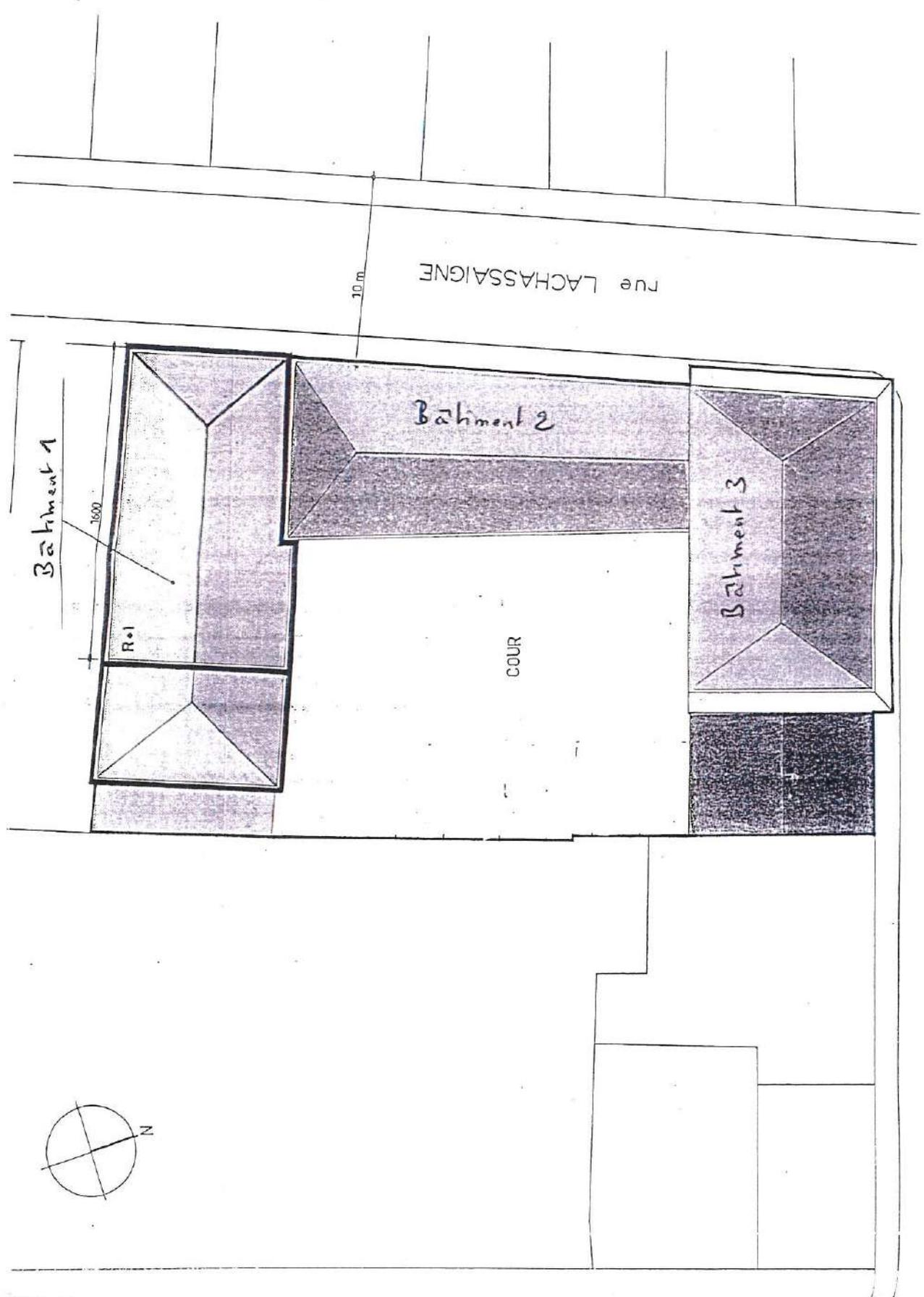
- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

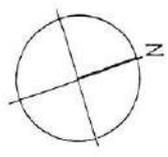
Conçu par la DIMA en partenariat avec :

APAHI, CDE, GFPSAA, GAD, GPMF, FED, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI

PLANS de l'établissement

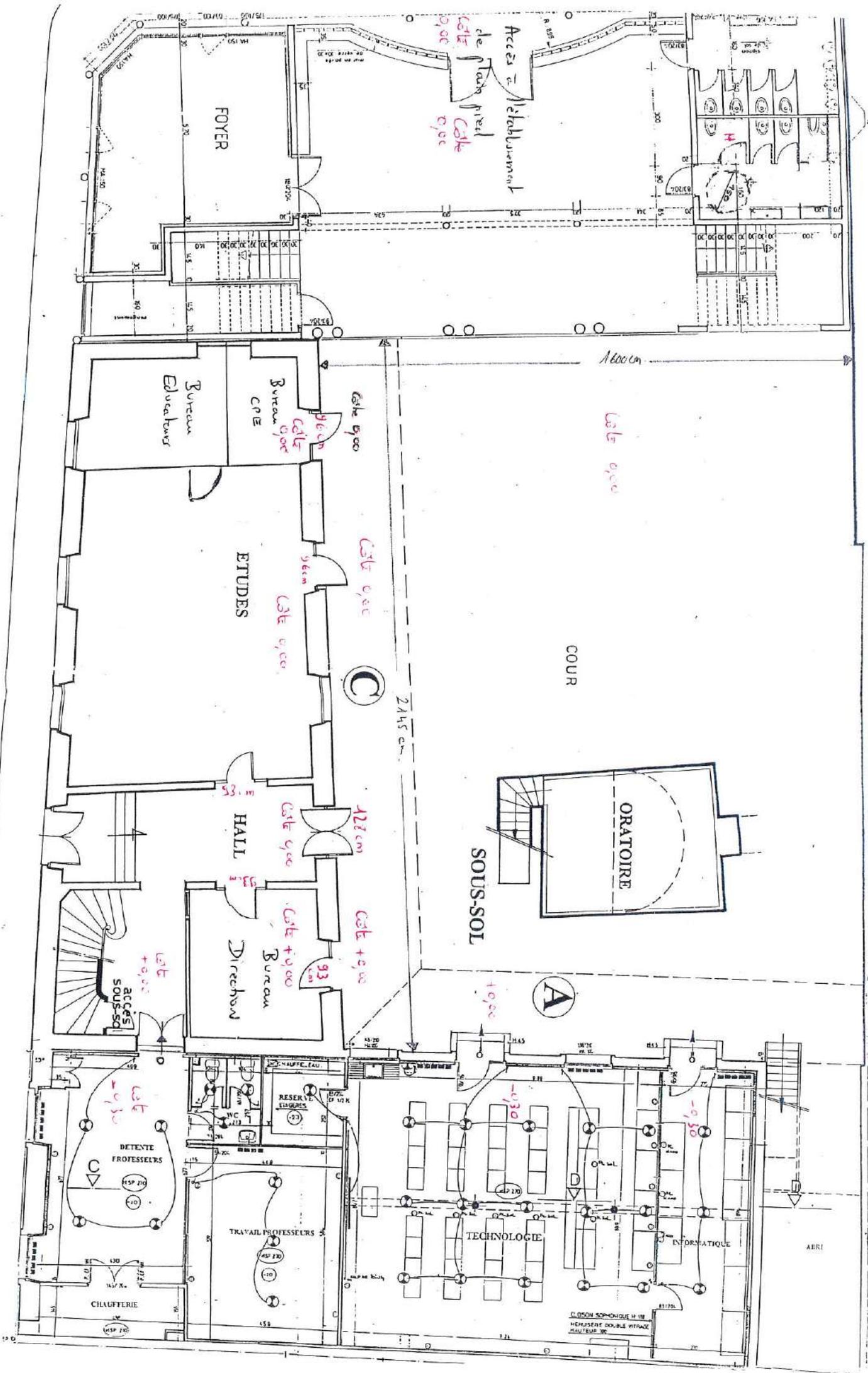


rue Marc SANGNIER

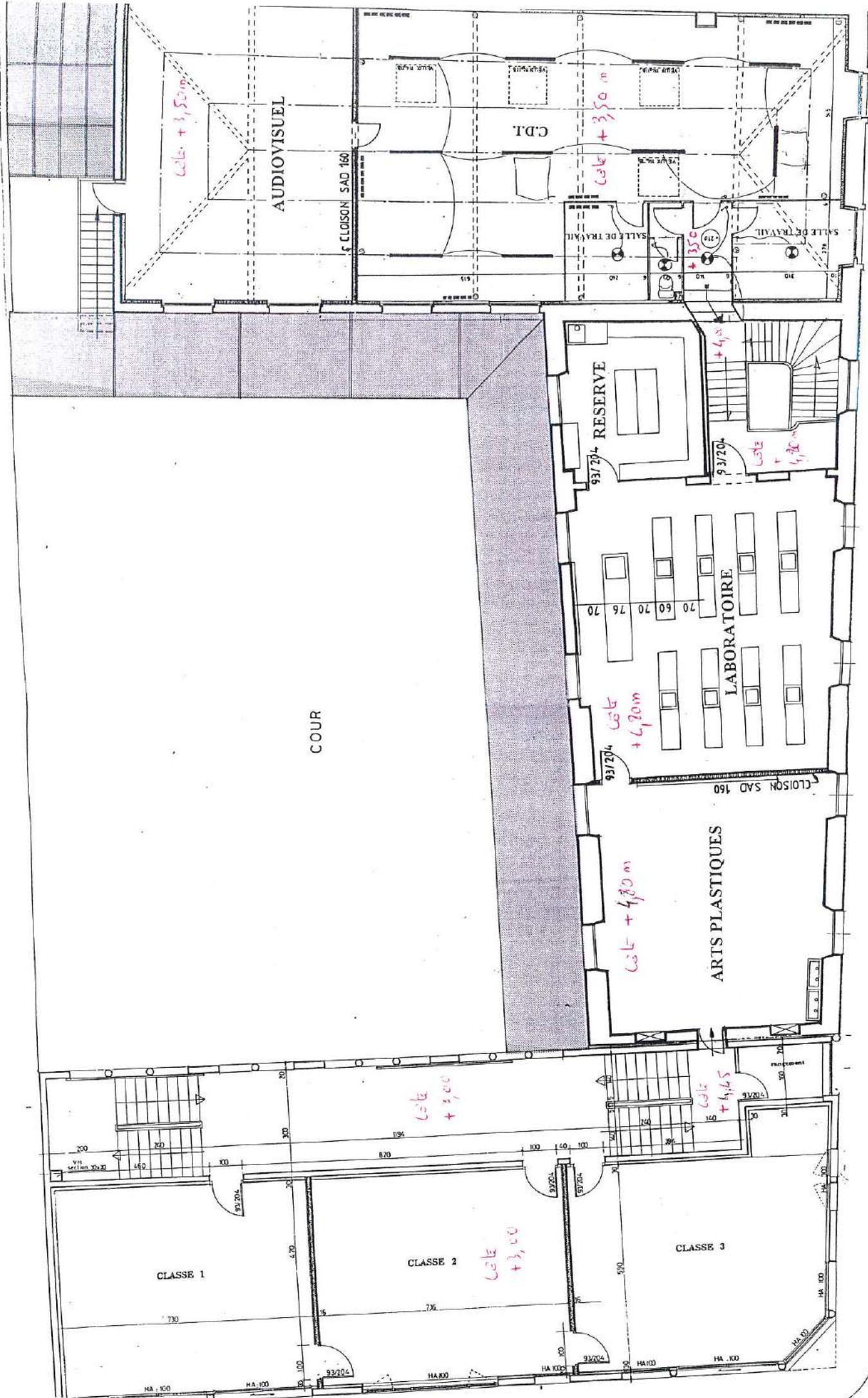


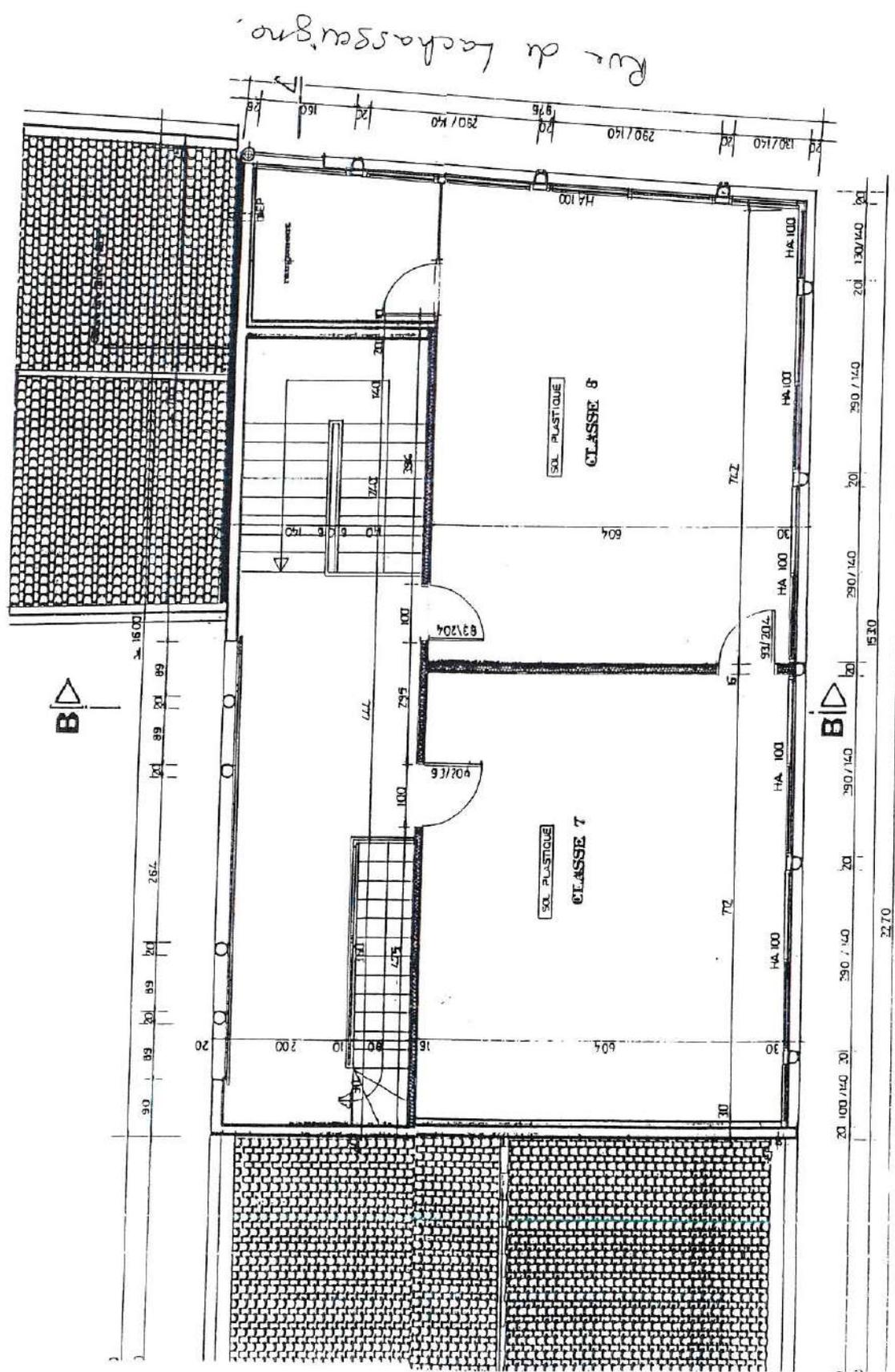
68 RUE de LACHASSAIGNE

REZ DE CHAUSSEE



B





ETAGE 3
Bahiment 3

Rue Marc Sanghier